

# ASSEMBLEE NATIONALE

26 mai 2005

---

CONFIANCE ET MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 2249)

## AMENDEMENT

N° 30

présenté par  
M. CARREZ, rapporteur général  
au nom de la commission des finances

-----  
**ARTICLE 7**

*(Art. L. 512-105 du code monétaire et financier)*

Dans cet article, substituer aux mots :

« la Caisse »

les mots :

« les caisses ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.